

Les web TV prolifèrent

TENDANCE Les émissions sur le web, moins contraignantes selon le CSA

- ▶ 27 web TV sont déclarées auprès du CSA.
- ▶ Leur audience est loin de faire concurrence à la télévision.
- ▶ Même celle de Stéphane Pauwels.

Depuis deux semaines, le journaliste sportif Stéphane Pauwels fait des infidélités à RTL en présentant chaque lundi une émission sur le foot, « Rien à foot », non pas sur une chaîne concurrente, mais sur le web. Sur « Carrément Steph », sa nouvelle web TV (lire ci-contre). Un peu plus tôt, en 2014, quatre autres nouvelles web TV voyaient également le jour, en Belgique francophone, portant désormais leur nombre à 27. Soit deux fois plus qu'en 2012. « Depuis 2012, toutes les web TV dont le siège de production se situe en Fédération Wallonie-Bruxelles doivent se déclarer au CSA. Ce qui explique en partie cette forte augmentation entre 2012 et 2014, explique Geneviève De Bueger, responsable de l'unité nouvelles plateformes au sein du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel). Ceci dit, la création de web TV est en réelle expansion ces dernières années, parce que c'est un mode de diffusion moins coûteux et moins contraignant que la télévision. »

Dans cette offre de web TV, on retrouve ainsi la plupart des groupes de télévision comme la RTBF, BeTV ou encore RTL avec leurs sites proposant notamment de revoir certains extraits

de leurs émissions. Il y a aussi des institutions comme certaines universités (celle de Liège et Mons) ou des communes, dont Waterloo, qui utilisent le web pour diffuser des vidéos présentant leurs activités. Mais plus de la moitié sont éditées par des particuliers, regroupés pour certains en ASBL ou en société, qui ont trouvé là un moyen accessible pour « faire de la télévision ». C'est le cas d'Air TV, consacrée à l'actualité musicale en Fédération Wallonie-Bruxelles. « Il y a un an et demi, j'ai lancé cette web TV parce qu'en télévision, à part "Cinquante degrés nord" sur Arte Belgique qui désormais disparaît et "D6bels" sur la RTBF, aucune chaîne de télévision ne consacre de temps aux artistes musicaux francophones. Au départ, on a pensé à créer une vraie chaîne de télévision dédiée à la musique, comme le faisait autrefois MCM Belgique. Mais on s'est rapidement rendu compte que, financièrement, cela allait être très compliqué à réaliser et on s'est aperçu que le web nous offrait en fait beaucoup plus de latitude, explique Serge Mpatha, coordinateur d'Air TV. C'est nettement moins coûteux d'une part, mais c'est aussi beaucoup plus souple en termes de diffusion. Nous ne sommes pas tenus à une grille de programmes, nos vidéos sont regardables à n'importe quel moment. De plus, elles sont visibles aux quatre coins de la planète, ce qui est une réelle plus-value. »

Même argumentation pour les

éditeurs de TV Wallonie qui, depuis 2010, couvrent tous azimuts l'actualité wallonne. « J'ai travaillé autrefois pour une société de production télé et je peux vous dire que faire des émissions pour le web est nettement plus simple. Pour réaliser nos émissions, nous sommes en moyenne cinq ou six. Là où une émission TV en nécessite en moyenne vingt », confie Patrick Delhaise, directeur de TV Wallonie.

Des audiences plus faibles que la télé

« L'avantage des web TV, c'est aussi qu'elles peuvent s'adresser à des publics de niche. Il y a par exemple une web TV, Dramapassion, qui propose uniquement des séries télévisées sud-coréennes », souligne aussi Geneviève de Bueger.

Point de vue audiences, les chiffres sont toutefois loin d'atteindre ceux de la télévision. « En période de festival, nos vidéos sont vues plusieurs dizaines de milliers de fois par jour. Mais d'autres, par exemple celle de l'interview d'un compositeur, ne font que 300 vues », concède Serge Mpatha. TV Wallonie, elle, a comptabilisé un million de visites sur son site en 2014, tandis que la dernière émission de Stéphane Pauwels sur sa WebTV a été vue un peu plus de 4.400 fois. En juin dernier, « Café Brazil », son talk-show consacré à la Coupe du monde et diffusé sur RTL-TVI du lundi au vendredi à 19h45, avait attiré jusqu'à 350.000 téléspectateurs. ■

NOËLLE JORIS

LE CADRE

Des règles plus souples

Pour le CSA, une web TV est « un service télévisuel, mêlant images et sons, disponible sur internet ». Elles sont soumises à des obligations, sous

contrôle du CSA. « Mais elles sont moins contraignantes que pour la télévision, explique Geneviève de Bueger du CSA. Par exemple, elles n'ont pas de quotas en matière de diffusion d'œuvres européennes. On leur demande juste de les mettre en valeur. Elles ont aussi une

obligation de contribution à la production audiovisuelle qui est fonction de leur chiffre d'affaires. » En matière de protection des mineurs et de respect de la dignité humaine, elles sont par contre tenues aux mêmes règles que les télévisions.

N.J.